



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 23 novembre 2021

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/39 de la Municipalité, du 12 août 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 800'000.-, y compris frais de personnel interne et intérêts intercalaires, pour le remplacement de l'installation de traitement de l'eau du chauffage à distance sur le site de Pierre-de-Plan ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit sur les rubriques 322, respectivement 331 du Service production des Services industriels.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-trois novembre deux mille vingt et un.

Le président :



Le secrétaire :